

Date de dépôt : 13 octobre 2025

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de motion de Christina Meissner, Alia Chaker Mangeat, Jacques Blondin, Patricia Bidaux, Jean-Marc Guinchard, François Erard, Thierry Arn, Souheil Sayegh, Thierry Cerutti, Yves de Matteis, Angèle-Marie Habiyakare, Marjorie de Chastonay: La banque du temps, cette banque qui donne envie d'agir autrement

Rapport de Thierry Oppikofer (page 4)

M 3101-A 2/14

Proposition de motion (3101-A)

La banque du temps, cette banque qui donne envie d'agir autrement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le développement de réseaux de banques du temps dans le monde associatif en Europe, qui s'appuient sur les structures locales pour favoriser le lien social, la participation et l'entraide au sein de la collectivité;
- qu'une banque du temps est une plateforme permettant d'échanger, sans recourir à une rémunération, des services mesurés en unités de temps et octroyant des crédits-temps à échanger contre d'autres crédits-temps ou une prestation publique;
- les alternatives recherchées pour offrir son temps de travail dans des projets à but non lucratif, à une échelle très locale, voire d'un quartier, sans pour autant adhérer à des structures associatives ou à caractère social;
- la contribution de chaque citoyen à l'entretien des biens communs locaux, aux côtés des acteurs du service public, ainsi qu'à la production de ces services;
- que beaucoup de Genevois souhaitent mettre leur temps au service d'autrui comme valeur sociale d'un engagement désintéressé, mais aussi pour sortir de l'isolement individuel ou encore du chômage de longue durée;
- l'intégration possible de prestations publiques dans l'échange généré par la banque du temps;
- le caractère souple de la structure qui fonctionne selon les dispositions du code civil sur les associations.

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place une banque du temps gérée par un collectif ou une structure préexistante capable de créer et d'administrer une banque du temps ayant pour missions d'assurer un bon équilibre entre offres et demandes de services, de délivrer les crédits-temps à chaque bénéficiaire et de développer les partenariats publics, institutionnels et privés avec la banque du temps;
- à conclure un contrat de prestations avec ce collectif ou cette structure ;

 à élaborer, au besoin, un cadre légal permettant aux communes et aux établissements publics subventionnés d'offrir leurs prestations à des bénéficiaires de la banque du temps. M 3101-A 4/14

Rapport de Thierry Oppikofer

La commission des affaires sociales a étudié cet objet en quatre séances, le 20 mai, les 3 et 10 juin et le 26 août 2025. Les travaux ont été menés sous la présidence de M^{me} Ana Roch (le 20 mai), puis de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. M^{me} Laure Delieutraz, secrétaire générale adjointe du DCS, a assisté à toutes les séances concernées, et M. Aldo Maffia, directeur général de l'OAIS, aux deux premières. La commission a pu compter sur l'appui de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été pris par M. Anthony Chenevard. Le rapporteur remercie ces personnes de l'aide précieuse apportée aux travaux de la commission.

Présentation de la motion par M^{me} Christina Meissner, première signataire

Après avoir relevé que plusieurs membres de la commission, interrogés par ses soins, avaient déclaré effectuer du bénévolat en milieu associatif, l'auditionnée explique que la motion M 3101 se base sur un principe d'échange du temps. La notion de « banque du temps » consiste en une reconnaissance, par les collectivités communales ou cantonales, de l'activité des bénévoles. Dès lors, en aidant gracieusement une personne âgée à faire ses courses ou le ménage, par exemple, le ou la bénévole obtiendrait de la part de sa commune ou du canton une entrée gratuite à la piscine. Il s'agit donc d'une reconnaissance de la valeur du temps, non pas par une rémunération, mais par une prestation culturelle ou sportive.

M^{me} Meissner, elle-même bénévole, fait appel à une cinquantaine de bénévoles dans le cadre du centre SOS Hérissons qu'elle a fondé. Si elle n'a pas de mal à trouver des volontaires pour s'occuper d'animaux, elle pense qu'il est plus compliqué de mobiliser des bénévoles dans d'autres secteurs, par exemple la lecture aux personnes âgées. Les gens s'engageraient plus volontiers, selon elle, si une petite contrepartie était prévue par la collectivité.

Cette motion invite donc le Conseil d'Etat à mettre en place cette « banque du temps », sous la forme d'une plateforme informatique qui pourrait être gérée par une association et permettrait, d'un côté, l'inscription des structures pour indiquer quels sont leurs besoins et, de l'autre, des bénévoles qui choisiraient où ils souhaitent s'engager. L'auditionnée estime qu'il serait plus simple que cette plateforme soit coordonnée au niveau du canton, tout en impliquant les communes, qui indiqueraient quel type de « bons » elles souhaitent proposer.

Un député (MCG) rappelle qu'il avait déposé la motion M 2977 qui incluait également une invite au Conseil d'Etat à mieux rétribuer les acteurs et encadrants de manifestations sportives. Il lui avait été répondu que leur rémunération n'était pas possible puisque les subventions étaient adressées aux faîtières, qui étaient ensuite tenues de les redistribuer.

M^{me} Meissner précise que l'objectif de cette motion n'est pas que le canton rétribue les bénévoles, mais qu'il s'agit uniquement d'un échange de services, sans impliquer de financement. Le principe est le suivant : la personne bénévole donne de son temps, l'association qui l'engage valide ses heures de bénévolat, puis le bénévole reçoit une contrepartie en nature.

Une députée (S) demande si la motionnaire est en contact avec Bénévolat Genève. Elle précise que cette association propose déjà une plateforme avec des annonces.

M^{me} Meissner pense que la commission devrait auditionner ses responsables, car il s'agit typiquement d'une association qui pourrait gérer la plateforme. Elle souligne qu'il ne s'agit surtout pas de déformer le bénévolat et qu'il n'y a pas d'attente d'argent.

Une députée (Ve) comprend que le rôle de l'Etat serait donc de trouver des contreparties et de les offrir. Elle s'interroge sur la possibilité de faire reconnaître le travail bénévole par une forme de certificat à faire valoir pour une recherche d'emploi, par exemple, ce qui consisterait en une reconnaissance de l'expérience, plutôt que par un cadeau ou une prestation.

M^{me} Meissner précise que les échanges de services entre bénévoles et associations existent déjà et sont très développés. Elle insiste sur le fait qu'elle souhaite inclure les collectivités. En ce qui concerne le certificat de reconnaissance d'expérience, elle estime que le sujet est plus compliqué. Elle dit que les personnes qui indiquent une activité bénévole dans leur CV ont un atout auquel les recruteurs peuvent être sensibles. Sur le plan budgétaire, il s'agira uniquement de payer la plateforme et sa gestion, puisque la structure devra aussi rendre des comptes et que ce travail ne peut pas être bénévole. Elle estime en revanche que les contreparties ne nécessiteront pas de financement puisqu'elles existent déjà, comme la piscine qui est de toute façon ouverte, ou un événement culturel ou sportif qui a de toute façon lieu.

A une question d'**un député** (**Ve**), l'auditionnée explique que la motion ne s'adresse pas aux proches aidants. Le même député (**Ve**) se demande si le fait de formaliser le bénévolat ne provoquera pas des effets pervers, vis-à-vis de la loi sur le travail notamment, avec des instances étatiques ou fédérales qui seraient tentées de contrôler davantage le bénévolat. M^{me} Meissner explique que le cadre associatif est géré par le code civil. Il ne s'agit pas en revanche de

M 3101-A 6/14

tomber dans la certification, qui empêcherait un bénévole de faire des lectures en EMS, par exemple, parce qu'il n'aurait pas de diplôme d'assistant social. Elle affirme avoir connu des cas de ce type et souhaite absolument éviter ce biais. Sur la question de l'encadrement par les autorités, elle rappelle que les associations d'utilité publique doivent déjà rendre des comptes et qu'il s'agit donc de faire confiance au système existant.

Un député (UDC) estime que la définition du bénévolat n'est pas si simple, puisqu'il inclut aussi les samaritains ou les pompiers, notamment. Il relève également que les associations ont des objectifs souvent très ciblés et il ne lui semble pas réaliste qu'une structure gère le temps de toutes les autres.

L'auditionnée explique qu'elle imagine une organisation par thèmes et par associations, qui s'inscriraient sur la plateforme, en indiquant le nombre d'heures ou de jours pour lesquels elles cherchent des bénévoles. Comme **une députée (S)** relève le fait que les chômeurs peuvent être pénalisés s'ils font du bénévolat, M^{me} Meissner précise que l'Etat pourrait récompenser les chercheurs d'emploi qui s'engageraient bénévolement, par exemple en réduisant le nombre de candidatures qu'ils doivent effectuer.

Audition de M^{me} Laure Delieutraz, secrétaire générale adjointe – DCS

M^{me} **Delieutraz** annonce que le DCS est opposé à cette motion, davantage sur la forme que sur le fond. Ce texte opère un mélange entre le troc de services, le soutien aux proches aidants et la valorisation du bénévolat – une confusion qui ne semble pas très heureuse.

Le DCS est favorable au troc de services entre particuliers, qui renforce le lien social et le partage de compétences. Il soutient également les personnes qui aident leurs proches atteints dans leur autonomie, ainsi que le bénévolat au sein des associations genevoises. Le mélange de ces trois domaines crée des confusions et l'éventuelle mise en place de cette « banque du temps » serait pour le moins complexe.

Le passage d'un système de banque du temps entre privés à un système impliquant les collectivités publiques n'est en effet pas aussi simple que ce qu'avance la motion, puisqu'il exige d'établir des critères d'accès, des procédures, des modes de recours, de s'assurer des principes de non-concurrence ou encore du respect de la législation sur le travail, de chercher des partenariats pour les offres publiques, de légiférer sur les responsabilités des uns et des autres, etc.

Le principe de banque du temps est sans doute facile à installer entre particuliers. Il s'agit d'un espace de solidarité entre deux personnes privées, qui échangent de leur temps plutôt que de l'argent. Mais la motion M 3101

propose que des particuliers rendent service à la collectivité – soit auprès du service public, soit auprès d'associations – et reçoivent en échange une offre cantonale ou communale. Or, si le service est rendu auprès d'une association, la situation devient celle d'un contrat entre trois partenaires : le bénévole, l'association et l'Etat ou la commune.

Il existe de nombreux professionnels déjà engagés dans les domaines cités, les répétiteurs AJETA par exemple. En outre, dans le domaine de l'aide à la personne, la confusion peut aussi intervenir avec la proche-aidance. La différence entre le service à la collectivité et l'emploi pose une question importante, à savoir le fait de ne pas effectuer du travail dissimulé.

En ce qui concerne le bénévolat d'association, qu'il s'agisse par exemple de l'aide aux animaux ou de la participation à des événements associatifs et caritatifs, le DCS ne juge pas adéquat que l'Etat doive offrir ce service en retour d'une activité bénévole. Un tel système soulèverait différentes questions : Qu'accepte-t-on comme service rendu ? Sur quels critères ? Jusqu'où définir la notion d'utilité publique ? Quel encadrement serait-il nécessaire ? Sur cette dernière question, M^{me} Delieutraz affirme qu'il n'est pas possible de laisser des non-professionnels effectuer certaines tâches, ce qui nécessiterait un encadrement par des professionnels. Se pose enfin la question de la responsabilité en cas d'accident.

Une députée (Ve) constate aussi l'aspect un peu « fourre-tout » de cette motion. Elle souhaite revenir sur le système d'échange de services entre particuliers. Elle demande si l'Etat pourrait stimuler un projet de plateforme et quel rôle il pourrait jouer dans ce domaine.

M^{me} Delieutraz estime que ce type de projets est surtout présent dans des territoires communaux et que cela fonctionne précisément parce que les personnes se débrouillent entre elles. M. Maffia ajoute que, si la demande existait, l'Etat pourrait réfléchir à définir la collectivité qui gérerait ce service. Il rappelle que la création d'une plateforme demanderait des investissements importants.

Audition de M. Thomas Savary, responsable du service social, santé et enfance de la commune d'Onex

L'auditionné commence par présenter les différents instruments de l'action collective mis en place à Onex. Depuis 2017, comme dans d'autres villes, par exemple à Vernier ou à Lancy, la commune d'Onex a construit des actions collectives en lien avec ses concitoyens, qui sont eux-mêmes les experts du quotidien et les plus à même de développer la solidarité que l'administration communale. Au départ, une agora d'environ 80 personnes a été organisée, dans

M 3101-A 8/14

le but de définir des idées d'actions à mener. La commune a par la suite apporté son soutien administratif et parfois financier – très modeste – afin que les concitoyens puissent développer leurs projets. Il s'agissait donc de les accompagner dans ce processus et la commune en a mesuré les effets bénéfiques, notamment le sentiment d'appartenance à la collectivité. Nombreux sont les bénévoles qui ne souhaitent plus supporter une lourdeur administrative, les aspects financiers et parfois même RH que l'action associative implique. M. Savary apporte l'exemple des crèches, qui fonctionnent encore sous une forme associative et pour lesquelles les RH et la planification deviennent trop lourdes pour les concilier avec une vie familiale. La coordination avec les autorités communales répond donc à ce besoin.

M. Savary apporte des exemples d'actions pensées et développées par les bénévoles, comme des permanences d'écrivains publics, des visites chez les personnes isolées; le transport de personnes, pour les déposer chez leur médecin ou chez le coiffeur; des travaux divers à domicile, etc. L'auditionné explique que la plus-value de ce dispositif communal est souhaitée par les bénévoles, qui expriment le souhait de continuer à être chapeautés par la Ville d'Onex. En ce qui concerne la motion, il note qu'elle induit une notion de réciprocité, dont l'expérience a montré à Onex qu'elle peut avoir un effet pervers si les personnes n'y trouvent pas leur compte. Il estime par ailleurs que ce système de « bourse d'échange » favorise moins le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Un député (S) souhaite connaître l'avis de l'auditionné sur la faisabilité du projet proposé par la motion, qui semble quelque peu indistinct, en termes de cadre légal et de financement. Il se questionne sur le coût du dispositif.

M. Savary estime que l'ancrage doit rester communal, car les bénévoles s'engagent pour leur quartier et leur environnement. Il concède néanmoins que certaines aides du canton sont cruciales, notamment pour aider les collectivités à réaliser certains projets. A une question d'une députée (Ve), il répond que le coût est très faible, puisqu'il ne s'agit que de 0,2 à 0,3 EPT pour un encadrement par une assistante sociale. Le budget est de l'ordre de 3000 à 4000 francs par an. Il souligne que les bénévoles souhaitent toutefois s'engager pour Onex et rechignent souvent à prendre part à des actions ailleurs. Il indique à une députée (S), qui se demandait si les bénévoles ne recevaient vraiment aucune contrepartie, qu'il y a des moments de gratification, avec le dîner annuel des bénévoles, en présence des autorités. Il est arrivé que des billets leur soient offerts également pour les spectacles onésiens. Les bénévoles ne souhaitent pas qu'un statut leur soit accordé; il est important de ne pas créer de la contre-prestation. Il est arrivé qu'une attestation de bénévolat soit délivrée à une personne pour certaines démarches.

Un député (UDC) rappelle que l'idée de base derrière la motion consiste à lutter contre la difficulté de recruter des bénévoles. Or, il entend que la Ville d'Onex n'a aucune difficulté à en trouver. M. Savary répond qu'il s'agit de la situation actuelle et il en profite pour saluer le travail effectué par sa collègue, assistante sociale. Puisque les bénévoles créent eux-mêmes les prestations, le nombre de bénévoles requis est souvent corrélé au projet dès le départ.

Audition de Bénévolat Genève : M^{me} Mélanie Thalmann et M. David Müller, vice-présidents

M^{me} Thalmann explique en introduction que Bénévolat Genève (BG) est une association à but non lucratif, apolitique, confessionnellement neutre et indépendante. Il s'agit d'une association faîtière, fondée en 2023 par la fusion du Centre genevois du volontariat, existant depuis 50 ans, et de Genève Bénévolat, association active depuis 2012. La mission principale de BG est de devenir un centre de compétences en matière de bénévolat et de faciliter l'engagement de bénévoles à travers une plateforme numérique, de soutenir les individus, le tissu associatif et les services publics impliqués dans le bénévolat, en offrant des conseils, des formations et des outils visant à reconnaître et valoriser les engagements bénévoles. Le comité comprend douze membres représentant des associations et des organisations publiques, ainsi que des bénévoles individuels. L'équipe salariée est dirigée par deux coresponsables assurant le bon fonctionnement de l'association.

La plateforme www.benevolatgeneve.ch met en lien les organisations qui cherchent des bénévoles et les individus qui souhaitent donner de leur temps. Les bénévoles peuvent ainsi créer un profil en ligne, consulter et postuler directement aux annonces qui les intéressent. En 2024, l'association comptait 285 associations membres, 220 annonces de bénévolat publiées, environ 7000 bénévoles potentiels. BG propose en permanence entre 60 et 80 missions dans divers domaines tels que le social, l'humanitaire, l'environnement, la culture et le sport, englobant des organisations de toute taille, des festivals aux clubs sportifs. En plus de cette plateforme numérique, BG offre une permanence téléphonique et par e-mail pour orienter les personnes intéressées par le bénévolat et les organisations partenaires. Les personnes en situation de fragilité sont redirigées vers d'autres services. L'association organise enfin des formations

En termes de collaborations, BG travaille en réseau avec divers partenaires comme le Service des sports de la Ville de Genève, ainsi qu'avec l'Hospice général (HG) pour le partage d'expertise dans le domaine de la migration. L'association est également active au sein du réseau Bénévolat Romandie et

M 3101-A 10/14

coopère avec plusieurs associations de jeunes et de seniors sur des projets spécifiques. Elle opère avec un budget annuel de 350 000 francs, principalement soutenu par des subventions publiques de la Ville de Genève et par le soutien de fondations privées.

- M. Müller précise la position de BG au sujet de la motion 3101. Il explique que les banques de temps, de manière générale, reposent sur l'engagement citoyen et l'entraide circulaire. Ce sont des initiatives innovantes qui favorisent l'échange de services sur une base temporelle et la cohésion sociale : une heure de service vaut une heure de prestation. Il relève que le modèle proposé par la motion M 3101 diffère en intégrant aussi un aspect rétributif. En échange de temps donné, il offrirait l'accès à des prestations culturelles et sportives. Cela pourrait encourager l'engagement citoyen, valoriser les compétences et le temps investi et optimiser les ressources communautaires.
- M. Müller insiste sur le fait qu'il est néanmoins nécessaire de bien préserver l'essence du bénévolat. Il rappelle que la motivation des bénévoles repose sur l'aide désintéressée, le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire, la quête de sens et l'accomplissement personnel. Il concède que si l'incitation matérielle peut stimuler l'engagement à court terme, un engagement durable repose en revanche sur des motivations plus profondes. Dans cette perspective, l'introduction d'une rétribution comme des billets de spectacles pourrait, selon BG, modifier ces dynamiques et susciter un engagement motivé davantage par l'intérêt que par l'intention solidaire.

Une députée (PLR) s'interroge sur la raison du financement de l'association uniquement par la Ville de Genève et non par l'Etat. Elle demande aussi si, au sein des associations membres, il existe des rétributions ou récompenses qui ressembleraient à ce que propose la motion, soit un billet de spectacle ou pour un événement sportif, par exemple.

M^{me} Thalmann explique que, lors de la fusion de 2023, le canton a souhaité qu'une meilleure restructuration de l'association soit opérée avant de se prononcer sur l'octroi d'un financement. M. Müller, en ce qui concerne la deuxième partie de la question, précise qu'il est difficile de répondre au nom de toutes les associations, mais qu'au sein de la Croix-Rouge genevoise, lorsqu'un prestataire externe souhaite remercier l'engagement citoyen et social par le don d'entrée à des événements culturels ou sportifs, ce sont les bénévoles qui en profitent. La Croix-Rouge a d'ailleurs instauré un système pour valoriser et renforcer le sentiment d'appartenance.

Un député (S) pense qu'un certain discours prétend que le bénévolat s'essouffle et que les gens ne souhaitent plus aussi facilement donner de leur

temps sur la longue durée. Il demande aux auditionnés quel est leur diagnostic du bénévolat et de son évolution.

M^{me} **Thalmann** confirme qu'il est plus difficile de compter sur les personnes lorsqu'elles doivent s'engager sur des postes réguliers ou du long terme. Elle souligne qu'il y a des domaines où le recrutement de bénévoles est plus compliqué, par exemple dans le secteur sportif, où généralement les gens s'engagent au comité seulement quand leur enfant rejoint le club.

M. Müller ajoute que des personnes font les démarches, mais que plus de la moitié d'entre elles se désinvestissent lorsque les choses se concrétisent. Il pense que le bénévolat de longue durée peut se maintenir, mais que les associations doivent s'adapter, proposer des activités plus ponctuelles, plus souples, par exemple sur un semestre pour correspondre avec les disponibilités des étudiants. Revenant sur la motion, M. Müller juge qu'elle est bien intentionnée, mais craint que les gens ne s'engagent que pour obtenir des billets de spectacle. Estimant que le maintien de l'engagement des bénévoles sur la durée repose surtout sur le sentiment d'appartenance, il ajoute que le fait de le valoriser avec une attestation est important, mais qu'il peut aussi s'agir de petits gestes, comme écrire à un bénévole le jour de son anniversaire.

Une députée (Ve) se demande comment motiver les bénévoles pour les inviter à revenir ou à rester et se questionne sur le rôle de l'Etat dans ce contexte. Enfin, elle demande si BG pourrait inclure un système qui permettrait la mise en relation de particuliers, sous la forme d'une banque du temps.

M^{me} Thalmann répond que ce serait possible sous la forme d'une banque du temps classique, soit un troc de services. L'idée de rétribuer des actions bénévoles questionne et dénaturalise l'essence même du bénévolat. Elle réitère le fait que, si une récompense est donnée, elle doit l'être de façon exceptionnelle, pour des bénévoles très engagés par exemple. M. Müller ajoute que l'Etat aurait un rôle à jouer si un lien était fait entre des offres culturelles et des associations, avec un système de récompense, comme le prévoit la motion.

Un député (PLR) observe que la plateforme de BG est très simple et reflète un besoin permanent de bénévoles, dans des domaines très différents. Puisque cette plateforme fonctionne et qu'elle propose un processus simple, il se demande si la motion 3101 ne risque pas de complexifier au contraire le système et s'il ne vaut pas mieux agir sur les moyens financiers. Il relève par ailleurs que le mot « banque » renvoie à l'idée d'une transaction et demande si une concrétisation de la motion permettrait de recruter davantage de bénévoles.

M^{me} Thalmann répond que les personnes sont motivées car elles se sentent utiles et se retrouvent avec d'autres personnes qui partagent les mêmes valeurs

M 3101-A 12/14

ou la même passion pour un domaine spécifique. La rétribution pourrait certes favoriser l'engagement de personnes plus jeunes ou nouvelles, au début, mais sur le court terme uniquement. Elle reconnaît que l'existence de deux systèmes en parallèle amènerait probablement de la confusion. Enfin, elle souligne que la volonté de donner de son temps est un sentiment assez fort chez les bénévoles et elle n'est donc pas certaine que les personnes qui ne s'engagent pas aujourd'hui seraient motivées par une rétribution.

M. Müller rejoint le député (PLR) sur le fait que le terme de « banque » n'est pas approprié, néanmoins la banque du temps repose sur une idée d'entraide. Il estime qu'un système hybride entre un troc classique, d'une heure contre une heure, avec en parallèle un système associatif, pourrait peut-être fonctionner.

Une députée (S) revient sur la question de la valorisation du travail bénévole pour le marché du travail. Elle demande si des attestations sont régulièrement demandées. M. Müller confirme que les demandes d'attestation sont très nombreuses. M^{me} Thalmann ajoute que plus le bénévolat sera valorisé au niveau sociétal et professionnel, plus les attestations auront de la valeur. Sur la question du rôle de l'Etat, elle estime qu'il pourrait consister à mettre davantage de moyens dans la reconnaissance du bénévolat comme expérience pour un futur emploi.

M. Müller pense qu'il s'agit aussi de communiquer avec les associations pour mettre en avant les compétences acquises par le bénévole et pas de délivrer une attestation qui se contente de mentionner les dates de l'engagement. Sur la question des chercheurs d'emploi exerçant du bénévolat, il en rencontre souvent, puisque ce sont des gens qui ont du temps et qui ont besoin de rester actifs, ce qui leur permet parfois de retrouver un travail par ailleurs. Il précise que l'engagement hebdomadaire des bénévoles au chômage ne doit pas excéder six heures et qu'ils ne peuvent refuser un entretien s'ils sont convoqués, sans quoi ils s'exposent à des pénalités.

Un député (S) se demande donc comment imaginer que le bénévolat puisse fonctionner sans aide de l'Etat et davantage de soutien. Il demande aussi aux auditionnés leur opinion sur le bénévolat au sein des entreprises privées, notamment des grandes multinationales.

M^{me} Thalmann cite un rapport de l'Observatoire du bénévolat de 2020, qui indiquait que, parmi les motivations, 70% des bénévoles évoquaient une activité qui leur faisait plaisir et 50% mentionnaient le fait de rencontrer d'autres personnes, d'aider et d'élargir ses connaissances. M. Müller ne pense pas que le bénévolat va disparaître. Il suggère qu'une façon d'agir pour l'Etat

pourrait être de montrer l'importance du bénévolat et de l'engagement dans les écoles, auprès de jeunes entre 15 et 20 ans.

M^{me} Thalmann relève que cela rejoint l'idée d'une reconnaissance plus globale du bénévolat, que ce soit à l'école ou auprès des employeurs. Elle estime que l'Etat a peut-être un rôle de ce point de vue.

M. Müller, en ce qui concerne le bénévolat d'entreprise, précise qu'il est plutôt qualifié de « volontariat », puisqu'il est monétisé et un peu biaisé. Cela n'empêche pas qu'il s'agit d'un engagement social et solidaire, qui représente une plus-value pour les associations.

Prise de position des groupes et vote

L'Association des communes genevoises ayant transmis par écrit sa position, défavorable à la motion (« Notre Comité, qui a examiné avec attention cette proposition de motion, et plus particulièrement sa troisième invite relative aux communes genevoises, ne partage pas l'approche des auteurs de ce texte quant à la manière de promouvoir l'implication citoyenne. En effet, les relations étroites qu'entretiennent nos membres avec les bénévoles, souvent très actifs au niveau local, ont systématiquement révélé que l'absence de contrepartie était la source originelle de leur engagement. En ce sens et indépendamment de la forme qu'elle prendrait, toute récompense s'avérerait assurément contre-productive, en tant qu'elle constituerait l'antithèse de leur première motivation » – e-mail de l'ACG du 16 juin 2025), lors de la séance du 28 août 2025, l'ensemble des groupes se déclarent prêts à prendre position et à procéder au vote.

Le groupe socialiste salue l'intention des motionnaires de valoriser le bénévolat et les personnes qui souhaitent donner de leur temps par un crédit, une sorte de contre-don. Néanmoins, la commission a constaté au fil des auditions que la réalisation concrète était plus difficile, puisque cela exigeait une structure pour gérer ces crédits, ainsi qu'un suivi, avec pour conséquence également de pervertir un peu le bénévolat, activité gratuite, sans attente en retour. Il ne soutiendra pas cette motion.

Le groupe PLR salue une intention tout à fait louable, bienveillante et généreuse, mais note que ce projet crée une confusion entre le bénévolat, la proche-aidance et le troc. L'audition du DCS et la lettre de l'ACG montrent que la mise en place s'avérerait compliquée, tandis que le terme de « banque » se révèle assez maladroit. Il ajoute que l'association Bénévolat Genève gère un site et une activité parfaitement suffisants dans ce domaine. Pour ces raisons, il ne votera pas en faveur de cette motion.

M 3101-A 14/14

Le groupe des Verts rejoint les avis de ses préopinants, mais souhaite rappeler que le bénévolat et le travail en milieu associatif sont absolument essentiels et nécessaires, opérant bien souvent comme un relais de l'Etat pour la mise en œuvre de certaines politiques publiques. Les Verts ne soutiendront pas cette motion, mais cela ne doit pas être interprété comme allant à l'encontre d'un soutien au bénévolat ou aux milieux associatifs.

Le groupe LJS dit ne pas vouloir remettre en cause le bien-fondé de cette demande, mais relève qu'il s'agirait d'une nouvelle machine administrative qui paraît trop compliquée à mettre en place. Il ne soutiendra donc pas la motion.

Le groupe MCG rejoint les remarques formulées et estime que cette proposition n'est pas celle qui pourrait aider le mieux le bénévolat. Il ajoute qu'il croit à l'engagement personnel, sans attente de retour. Cet engagement mérite compensation, mais pas de cette façon.

Le groupe du Centre concède que la mise en œuvre serait complexe, mais il ne s'agit que d'une motion, non contraignante. Il rappelle que le bénévolat est aujourd'hui en crise et que beaucoup d'associations et d'entités recherchent des forces vives. Le Centre en discutera en caucus, avec la possibilité d'apporter éventuellement des amendements, et s'abstiendra lors du vote de ce jour.

Enfin, **le groupe UDC** considère que l'essentiel a été relevé et précise qu'il ne soutiendra pas cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente procède au vote de la proposition de motion 3101.

Vote

Oui:

Non: 14 (2 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)

Abstentions : 1 (1 LC) La M 3101 est refusée.

La commission des affaires sociales, à l'unanimité moins une abstention, recommande donc au Grand Conseil de refuser cette proposition de motion.